

Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"> <tr> <td>Health Hazard</td> <td>2*</td> </tr> <tr> <td>Fire Hazard</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Reactivity</td> <td>1</td> </tr> </table>	Health Hazard	2*	Fire Hazard	4	Reactivity	1		
Health Hazard	2*								
Fire Hazard	4								
Reactivity	1								

Date de publication : 27 fév. 2007

Date de révision :

Numéro de révision : 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Scellant de mousse de polyuréthane Gun Foam II Touch 'n Seal Scellant de mousse de polyurethane All-Purpose Touch 'n Foam
Utilisation recommandée	Isolant
Adresse du fabricant	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 USA TÉL. : (636) 349-5855
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

MISE EN GARDE!

Survol en cas d'urgence

Contenu sous pression.

Gaz inflammable.

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, et de contact cutané.

Peut produire une réaction allergique.

Peut causer une sensibilisation par contact cutané.

Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Les personnes allergiques aux isocyanates, et particulièrement celles souffrant d'asthme ou d'autres conditions respiratoires, ne devraient pas travailler avec des isocyanates.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Peut causer des effets cardiovasculaires indésirables.

Apparence : Ambre pale

État physique : Aérosol liquide

Odeur : Odeur légère d'hydrocarbure

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

Toxicité aiguë

Yeux

Irritant pour les yeux. Risque de dommages sérieux pour les yeux.

Peau

Nocif en cas de contact cutané. Adhérera à la peau. Peut causer une sensibilisation par contact cutané.

Inhalation

Nocif par inhalation. Irritant pour le système respiratoire. Peut causer une réaction respiratoire allergique. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer de l'essoufflement (œdème pulmonaire). Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou de la gêne respiratoire en cas d'inhalation.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des effets additionnels qui sont énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Le produit peut durcir dans la trachée gastro-intestinale et former une obstruction. Peut causer des effets cardiaques néfastes, des troubles sanguins, et une acidose métabolique.
Effets chroniques	L'exposition répétée ou prolongée peut causer des dommages au système nerveux central. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.
Conditions médicales aggravées	Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système nerveux central. Troubles oculaires préexistants. Troubles rénaux. Troubles du foie.
Interactions avec autres agents chimiques	Irritants. Sensibilisants. Époxydes. L'utilisation de boissons alcooliques peut augmenter les effets toxiques.
Risques environnementaux	Consulter la Section 12 pour des renseignements écologiques additionnels.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Agent ignifugeant	Propriétaire	5-10
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30
Mélange de polyols	Propriétaire	10-30
Isobutane	75-28-5	5-10
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5
Propane	74-98-6	1-5
Éther diméthylique	115-10-6	5-10

4. PREMIERS SOINS

Avis général	Contactez le 911 ou un service médical d'urgence. Enlever et isoler les vêtements et les souliers contaminés.
Contact oculaire	Contactez immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux totalement ouverts pendant le rinçage.
Contact cutané	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, contactez un médecin. Enlever et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, administrer de l'oxygène.
Ingestion	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Peut causer une réaction allergique. Ne pas provoquer le vomissement. Boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Notes au médecin	Maintenir la victime calme et au chaud.
Protection des secouristes	S'assurer que le personnel médical est au courant des matières concernées, et qu'il prend les précautions pour se protéger.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables Les contenants peuvent exploser si chauffés.

Point d'éclair -104 °C / -155 °F

Moyens d'extinction adéquats Utiliser un agent d'extinction qui convient au type d'incendie concerné. Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse régulière. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans risque. Les contenants doivent être manipulés uniquement par des spécialistes.

Données d'explosivité

Sensibilisation aux chocs mécaniques Aucune
Sensibilisation aux décharges statiques Oui

Risques spécifiques découlant du produit chimique

Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflammera spontanément. Les contenants perforés peuvent être propulsés à distance.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un ensemble de protection.

<u>NFPA</u>	Risque pour la santé 2	Inflammabilité 4	Stabilité 1	Dangers physiques et chimiques -
<u>SIMD</u>	Risque pour la santé 2*	Inflammabilité 4	Stabilité 1	Précautions personnelles

6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Retirer toutes les sources d'inflammation. Diriger le personnel vers des endroits sécuritaires. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart et contre le vent du déversement ou de la fuite.
Méthodes de confinement	Si possible, tourner les conteneurs fuyants afin que le gaz s'échappe au lieu du liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Endiguer pour recueillir les grands déversements.
Méthodes de nettoyage	Imbiber avec une matière inerte absorbante. Balayer et transférer, à l'aide d'une pelle, dans des contenants adéquats pour l'élimination. Ne pas diriger d'eau sur le déversement ou sur la source de la fuite.
Autres renseignements	Ventiler la zone.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la décharge électrique statique (laquelle peut causer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes et sources d'inflammation. Utiliser uniquement dans un endroit doté d'équipements antidéflagrants. Pour éviter l'ignition de vapeurs par décharge d'électricité statique, toutes les pièces métalliques de l'équipement doivent être mises à la terre. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Contenu sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Ne pas insérer d'aiguille ou tout autre objet pointu dans l'ouverture située sur le dessus du contenant.
Entreposage	Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Garder hors de portée des enfants. Maintenir à des températures inférieures à 48,8 °C / 120 °F.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm Plafond : 0,2 mg/m ³	75 mg/m ³
Isobutane	TWA : 1 000 ppm	S/O	S/O
Propane	TWA : 1 000 ppm	TWA : 1 000 ppm	2 100 ppm

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

Mesures d'ingénierie Douches
Bains oculaires
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection cutanée et corporelle Vêtements de protection légers. Gants étanches.
Protection des voies respiratoires Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA doit être porté. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux règlements locaux.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Ambre pale	Odeur	Odeur légère d'hydrocarbure
Seuil de l'odeur	Aucune donnée disponible	État physique	Aérosol liquide
pH	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	-104 °C / -155 °F	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Écart/point d'ébullition	-42 °C / -44 °F
Écart/point de fusion	Aucune donnée disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Limites d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1,05	Solubilité dans l'eau	Incompatible
Solubilité	Compatible	Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Contenu en COV	Sans objet	EPA - VOC (g/l)	155
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable sous les conditions d'entreposage recommandées
Conditions à éviter	Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes, sources d'ignition et des températures supérieures à 48,8 °C / 120 °F.
Produits incompatibles	Eau. Alcools. Bases fortes. Agents oxydants forts. Poudre de métal fine.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂), oxydes d'azote (NO _x), acide cyanhydrique.
Polymérisation dangereuse	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les ingrédients

Le produit ne présente pas un risque de toxicité aiguë selon les renseignements connus ou fournis.

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
Agent ignifugeant	1 850 mg/kg (rat)	2 000 mg/kg (rat) 23 700 mg/kg (lapin)	5 mg/L (rat) 4 h
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	49 g/kg (rat)	9 400 mg/kg (lapin)	490 mg/m ³ (rat) 4 h
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	9 200 mg/kg (rat)		
Mélange de polyols	64 mL/kg (rat)	20 mL/kg (lapin)	
Isobutane			658 mg/L (rat) 4 h
Diisocyanate de diphénylméthane		6 200 mg/kg (lapin)	0,369 mg/L (rat) 4 h
Propane		658 mg/kg (rat)	
Éther diméthylque			308,5 mg/L (rat) 4 h

Toxicité à court terme (28 jours)

Toxicité chronique

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique cancérogène connu dans ce produit.

Mutagénicité

Toxicité sur la reproduction

Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

Effets sur les organes cibles

Système nerveux central, yeux, système respiratoire, système immunitaire, peau, système cardiovasculaire.

Renseignements sur la perturbation hormonale

Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets écotoxiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Microtox	Daphnie magna (cladocères)
Agent ignifugeant	CE ₅₀ = 10 mg/L 72 h		CE ₅₀ = 3,9 – 5,5 mg/L 48 h	CE ₅₀ = 63 mg/L 48 h
Diisocyanate de diphénylméthane	CE ₅₀ = 3 230 mg/L 96 h			CE ₅₀ > 1 000 mg/L 24 h

Nom chimique	Coefficient de partage n-octanol/eau (exprimé en log pow)
Isobutane	2,88
Propane	2,3
Éther diméthylque	-0,18

13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets Cette matière, telle que fournie, est un déchet dangereux conformément aux règlements fédéraux des États-Unis (40 CFR 261). Ne doit pas être libéré dans l'environnement. Éliminer conformément aux règlements locaux. Laisser la mousse sécher avant l'élimination.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements locaux.

Numéro de déchet de l'EPA des É.-U. D001

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Désignation exacte de l'expédition Biens de consommation
Classe de danger ORM-D
Description Biens de consommation, ORM-D

TMD

Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1
N° UN UN1950
Description AÉROSOLS, 2.1, UN1950

MEX

Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1
N° UN UN1950
Description UN1950 aérosols, 2.1

OACI

N° UN UN1950
Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1
Description Aérosols, UN1950

IATA

N° UN UN1950
Désignation exacte de l'expédition Aérosols, inflammable
Classe de danger 2.1
Code ERG 10L
Description UN1950, aérosols, inflammable, 2.1

IMDG/OMI

Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2
N° UN UN1950
N° EmS F-D, S-U
Description UN1950, aérosols, 2

RID

Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2
N° UN UN1950
Code de classification 5A
Description UN1950, aérosols, 2, RID
Étiquettes ADR/RID 2

ADR

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

UN3082,
III

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Classe de danger 2
 N° UN UN1950
 Code de classification 5A
 Étiquettes ADR/RID 2

ADN

Désignation exacte de l'expédition Aérosols
 Classe de danger 2
 Code de classification 5A
 Dispositions particulières 63, 190, 191, 277, 913
 Description UN1950, aérosols, 2
 Étiquettes de danger 2
 Quantité limitée Consulter SP277

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Conforme
 LIS Conforme
 EINECS/ELINCS Conforme
 ENCS Conforme
 CHINE Conforme
 KECL Conforme
 PICCS Conforme
 AICS Conforme

Règlements fédéraux des É.-U.

SARA 313

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit ne contient aucun produit chimique qui est sujet aux exigences de divulgation de la Act and Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
Esther polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30	1,0
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30	1,0
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5	1,0

SARA 311/312 – Catégories de danger

Danger immédiat (aigu) pour la santé Oui
 Danger retardé (chronique) pour la santé Oui
 Danger d'incendie Oui
 Danger de libération soudaine de pression Oui
 Danger de réaction Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) des États-Unis.

Nom chimique	Substances dangereuses – quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	5 000 lb	

Règlements des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques en vertu de la Proposition 65 des États-Unis.

Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éther diméthylrique	X	X	X		X
Propane	X	X	X		X
Isobutane	X	X	X		
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X	X	X	X	X

Règlements internationaux

Mexique - limites

Les valeurs limite d'exposition pour le 101-68-8 sont inscrites sous deux synonymes :
Diphénylméthane isocyanate – 0,02 ppm TWA; 0,2 mg/m³ TWA
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane – 0,005 ppm TWA; 0,051 mg/m³ TWA

Nom chimique	État cancérigène	Limites d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane		Mexique : TWA= 0,2 mg/m ³ Mexique : TWA= 0,02 ppm Mexique : TWA= 0,005 ppm Mexique : TWA= 0,051 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classe de danger SIMDUT

A Gaz comprimés
B5 Aérosol inflammable
D2A Matières très toxiques



Nom chimique	INRP
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X

Légende

INRP – Inventaire national des rejets des polluants

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission 27 février 2007
Date de révision
Note de révision Aucune information disponible

Limites de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

Fin de la fiche signalétique